



SPECIAL FLASH INFO – RESEAU SALARIE GENERALI

FO saisit la justice pour contester la validité des accords sur les rémunérations signés le 2 mai 2019

La Direction de Generali n'a pas répondu à notre lettre ouverte

Madame Sylvie Peretti n'a pas répondu à notre lettre ouverte du 1^{er} mai 2019 que vous avez tous reçue par tract. Notre syndicat FO lui demandait de renoncer à la signature des accords sur le nouveau modèle de rémunération des salariés du Réseau Generali.

La validité des accords est conditionnée par le poids électoral du ou des signataires. Ce poids électoral ne sera déterminé qu'à l'issue des élections professionnelles qui se dérouleront du 16 au 23 mai 2019.

Faire signer un accord juste avant les élections revient à contourner la loi.

La date d'effet des accords est le 1^{er} décembre 2019, alors pourquoi exiger une signature au mois de mai ? Il est évident que c'est pour interdire aux salariés du réseau de faire entendre leur voix.

Précisons : la validité des accords se distingue de leur légalité.

Même valides, ces accords sont d'une légalité contestable comme celui de 2006 (*modification de la structure de rémunération des commerciaux*) dont FO a ensuite démontré l'illégalité devant la justice. **Mais en l'occurrence, ces accords ne sont pas valides quant à leur signature.**

Et c'est ce que nous contestons aujourd'hui dans une procédure d'urgence.

La CFE-CGC de Generali est-elle vraiment un syndicat ?

La CFE-CGC est le seul syndicat signataire avec la Direction de ces accords.

L'un de ses porte-paroles, Monsieur [REDACTED] a adressé à tous les salariés du Réseau Salarié un mail le samedi 11 mai en utilisant les listes de diffusion internes.

Dans ce courriel, il ne répond à aucune de nos objections mais emploie des termes tels que « **opposition** », « **prendre le pouvoir** », « **aux commandes** », qui sont sans rapport avec le rôle d'un syndicat. Il se considère manifestement comme un rouage de la Direction.

Les syndicats ne peuvent prétendre être au pouvoir ! Ceux qui prétendent partager « le pouvoir » avec la Direction démontrent par là-même qu'ils ne sont pas indépendants.

Le rôle d'un syndicat indépendant est de représenter les salariés et leurs intérêts spécifiques.

Notre syndicat FO a pour unique vocation de représenter les intérêts des salariés et d'eux seuls. Nous n'avons pas d'autres intérêts à défendre.

Nous défendons le droit du travail et les conventions collectives parce que les salariés ont besoin de droits collectifs pour être entendus et respectés.

Et non, ce n'est pas fini, notre action FO en justice permettra de revenir sur ces accords

Il faut bien sûr sortir la CFE-CGC de sa position dominante. **Mais, il faut aussi que notre syndicat FO obtienne la représentativité et soit dans la course pour donner du poids à notre action juridique.** Le tribunal saisi aujourd'hui ne rendra sa décision qu'après le 23 mai et prendra évidemment en compte les résultats des élections professionnelles.

Notre syndicat FO a proposé une action commune aux autres syndicats non signataires qui ne l'ont pas acceptée, ce qui est regrettable. Mais cela n'affaiblit pas notre détermination. Les négociations se sont tenues avec les deux seuls syndicats aujourd'hui représentatifs, la CFE-CGC et l'UNSA dans l'établissement Réseau Salarié de Generali.

Pour changer la donne, **pour une nouvelle négociation, il faut du sang neuf** en renouvelant les équipes syndicales. **Pour ce faire, il faut donner à FO un vote massif.**

Pour gagner, pas une voix ne doit manquer pour nos candidats FO !
Pour assurer notre représentativité chez RSG (10% des suffrages exprimés), et ainsi participer aux négociations nous avons besoin de toutes vos voix !

R E S I S T E R	ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES <i>l'importance de votre voix</i>	Comité Social & Économique Réseau Salarié de Generali du 16 mai au 23 mai 2019		R E C O N Q U E R I R
	 Christophe Région Ile de France Nord Est OD Bas Rhin - Moselle Conseiller Commercial OC Strasbourg	 Thierry Région Grand Ouest OD Lot Tarn Garonne Aveyron Conseiller Commercial OC Albi Nord		
	 José Région Ile de France Nord Est OD Meurthe et Moselle Conseiller Commercial OC Metz	 Reuben Région Ile de France Nord Est OD Bas Rhin - Moselle Conseiller Commercial OC Strasbourg		
	 Paul Région Ile de France Nord Est OD Seine et Marne Conseiller Commercial OC Meaux	 Nuran Région Ile de France Nord Est OD Val d'Oise - Seine St Denis Conseillère Commerciale OC Val d'Oise		
 Berthe Région Ile de France Nord Est OD Val d'Oise - Seine St Denis Conseillère Commerciale OC Drancy	Dès le 16 mai, je vote et ... 			
REVENDIQUER				